

**15<sup>e</sup> journée nationale de l'OZP / CNAM Paris – 1er juin 2013**  
**« Enseigner, éduquer, faire réussir en éducation prioritaire, mission impossible ? »**

**Intervention de Marc Bablet**  
**chef de projet Education prioritaire auprès de la DGESCO**

*Marc Bablet prie les participants d'excuser l'absence du ministre, Vincent Peillon, et de Jean-Paul Delahaye, directeur de la DGESCO, tous les deux retenus par la discussion à l'Assemblée nationale de la loi de Refondation.*

*Actuellement chargé de projet auprès de la DGESCO pour l'évaluation de la politique d'éducation prioritaire dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), Marc Bablet a une longue expérience de ce dispositif en tant qu'IEP dans le nord de Paris puis de DASEN adjoint du Val-de-Marne et ensuite de la Seine-Saint-Denis.*

*C'est donc naturellement qu'il inscrit sa réflexion d'aujourd'hui dans le cadre de celle d'hier. Il précise qu'à travers ses interventions il espère éclairer le diagnostic, proposer des pistes, mais que cette journée nationale de l'OZP est à ses yeux un moment important pour écouter, prendre en compte les interventions, les prises de parole et les réflexions.*

**Qu'est-ce qui nous conduit à parler encore aujourd'hui de l'Éducation prioritaire ?**

Aujourd'hui, les documents concernant l'Éducation prioritaire foisonnent. Nous pouvons nous appuyer sur un très important corpus : les travaux de recherche, les rapports des inspections générales et de nombreuses enquêtes. Dans le cadre de la refondation, un travail de réflexion a également été conduit et les innovations dans ce domaine sont l'objet d'une attention bien précise.

La situation actuelle de l'éducation prioritaire est le fruit historique d'une longue évolution, marquée par la continuité, la territorialisation, la contractualisation (projets de zone, contrats d'objectifs...)

En même temps, les principes de l'éducation prioritaire ont tellement irrigué le système éducatif que le dispositif a du mal à mettre en valeur son identité propre.

D'ailleurs, beaucoup d'éléments qui seront dans la future loi proviennent d'un travail historique comme, par exemple, la liaison école/collège, le travail avec la politique de la ville...

L'Éducation prioritaire a donc continué à jouer le rôle qu'elle avait à l'origine, elle est un aiguillon du système et une ressource pour son évaluation.

La politique de l'Éducation prioritaire est une politique publique. Il est normal que l'institution s'interroge sur l'efficacité de ce qui a été mis en place, et de d'autant plus quand les résultats obtenus ne sont pas ceux qui étaient attendus.

La récente Note d'information de la DEPP par exemple, qui montre que les inégalités continuent à se creuser, ne donne pas une idée très favorable du dispositif.

Face à cela, nous devons nous poser des questions, nous les poser ensemble et penser ensemble. L'éducation prioritaire agit comme un miroir grossissant des difficultés du système éducatif. Si nous évoquons, par exemple, la crainte qu'ont les enfants de l'erreur, il s'agit-là d'une question de fond qui concerne tous les élèves et pas seulement ceux en éducation prioritaire.

L'Éducation prioritaire s'adresse à des familles défavorisées, particulièrement à celles qui sont concentrées dans des quartiers économiquement et socialement très fragiles. C'est cette concentration qui constitue un critère important de difficultés, comme l'ont montré les études de l'ONZUS, de Louis Maurin ou du CEREQ. Dans beaucoup de quartiers, la situation s'est dégradée. En temps de crise, lorsque des familles quittent ces territoires, c'est qu'elles peuvent le faire. En revanche, les familles qui arrivent vont contribuer par leur fragilité sociale à aggraver la situation du quartier.

Dans certains endroits, la mixité est inexistante ; ailleurs, dans des villes riches, la présence de zones d'éducation prioritaire est source de stigmatisation. L'assouplissement de la carte scolaire a accentué ce phénomène dans certaines villes.

Par ailleurs, l'empilement des dispositifs a fait perdre la lisibilité des actions de l'ensemble des éducateurs et le lancement du programme CLAIR (devenu ensuite ECLAIR) a entretenu une confusion fâcheuse avec une politique de prévention de la violence scolaire.

Oui, nous avons toujours besoin de l'éducation prioritaire. Elle reste pertinente mais la question qui se pose actuellement est de savoir à quelle condition cette éducation prioritaire peut être efficace.

Il s'agit dans l'idéal de briser la corrélation existant entre la situation sociale et la situation scolaire. Mais corrélation ne signifie pas causalité et, quand on regarde de plus près la réalité, on constate une très grande diversité de situations. Comment dans ces conditions déterminer une carte de l'éducation prioritaire efficace ?

### **Quelle est la démarche en cours et pourquoi est-elle en cours ?**

Relevons d'abord que l'opération de modernisation de l'action publique (MAP) menée actuellement au niveau interministériel ne doit pas être confondue avec la précédente RGPP car l'objectif de départ n'est pas essentiellement de faire des économies mais de rendre l'action de Etat plus efficace.

Le travail est amorcé puisque la DGESCO a proposé des pistes de réflexion aux syndicats, comme la pertinence des territoires, la pédagogie, l'organisation du travail....

Aujourd'hui, trois évaluations sont en cours dans le cadre de la MAP, qui portent sur le handicap, le décrochage scolaire et l'éducation prioritaire. Une dynamique de travail est engagée. Il ne s'agit pas de faire un rapport de plus mais de rassembler à la fois les données existantes et les points de vue, en s'effaçant devant ces derniers. Pour avoir les meilleures réponses possibles, on a besoin de tout le monde.

L'éducation prioritaire ne figure pas dans le texte de loi proprement dit (il est dans une annexe) mais l'objectif d'équité territoriale, lui, est bien présent et est un objectif partagé qui ne dépend pas que du MEN.

Un groupe pluridisciplinaire a été mis en place par la DGESCO, assisté d'une équipe constituée de consultants, internes au ministère ou venant du secrétariat général de la MAP, ces derniers ayant l'habitude des politiques publiques et ayant travaillé dans diverses administrations. Ces personnes ont rassemblé les points de vue dans diverses académies, ont rencontré les équipes de terrain, assisté à des cours en classe. L'idée, c'est d'avoir un questionnement pour mettre en évidence ce qui marche ou ne marche pas et pourquoi.

Une équipe se mobilise au sein du ministère comprenant notamment Anne Armand, Patrick Picard, la DEPP... et un comité de pilotage interministériel associe les parties prenantes. Un diagnostic sera établi début juillet et le rapport final est prévu pour fin octobre-début novembre. Le diagnostic fera uniquement des constats et posera des questions. Ensuite, le travail sur le souhaitable et sur le faisable se fera en associant tous ceux qui sont concernés. Les Assises de l'éducation prioritaire joueront le rôle de force de proposition et leurs conclusions orienteront l'action au cours des années suivantes.

### **Conduire l'action dans la durée**

Cette politique, nous devons la conduire dans la durée, et notamment celle du quinquennat. Malgré l'impatience des acteurs, cette démarche d'approfondissement ne peut pas être une démarche rapide. Nous prenons donc le temps de la réflexion.

La politique d'éducation prioritaire n'est pas pour chacun d'entre nous un idéal en soi. L'objectif est de ne plus en avoir besoin. Aujourd'hui, la MAP s'est emparée de l'Éducation prioritaire. Nous devons avancer ensemble tout en prenant le temps d'échanger, de penser et de réfléchir parce que la pédagogie, pour avancer, a besoin d'hommes et de femmes qui recherchent. C'est ce qui va certainement d'ailleurs se passer au cours de cette journée.

*Compte rendu rédigé par Brigitte d'Agostini*